

Transformed

22

**ISO**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO  
R 337**

**PIVOT D'ATTELAGE POUR SEMI-REMORQUE**

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Septembre 1963

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 337, *Pivot d'attelage pour semi-remorque*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 22, *Automobile*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1958 et aboutirent en 1960 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En avril 1961, ce Projet de Recommandation ISO (N° 444) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par les Comités Membres suivants:

Allemagne	Iran	Royaume-Uni
Australie	Italie	Suède
Autriche	Japon	Suisse
Chili	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Colombie	Pays-Bas	U.R.S.S.
France	Pologne	Yougoslavie
Grèce	Portugal	
Hongrie	Roumanie	

Deux Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet:

Belgique, U.S.A.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en septembre 1963, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## PIVOT D'ATTELAGE POUR SEMI-REMORQUE

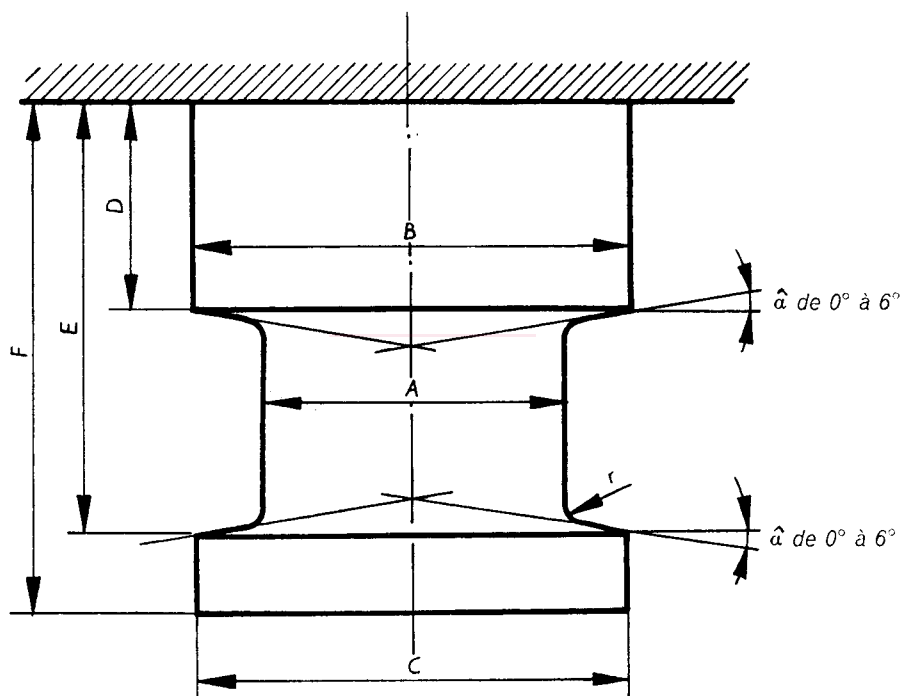
### 1. DOMAINE D'APPLICATION

La présente Recommandation ISO concerne le pivot d'attelage de 2 inches (50,8 mm) de diamètre.

Le pivot d'attelage de 2 inches (50,8 mm) peut être utilisé pour tous les accouplements de semi-remorques avec tracteur, compte tenu des limitations de poids généralement imposées par les prescriptions réglementaires. (Voir figure ci-dessous.)

NOTE. — Si, pour les véhicules exceptionnellement lourds, le pivot de 2 inches (50,8 mm) n'est pas suffisant, un pivot de 3,5 inches (89 mm) peut être utilisé.

### 2. DIMENSIONS



Cotes	inches	millimètres
A	2,000 ± 0,005	50,8 ± 0,1
B	2,875 ± 0,005	73 ± 0,1
C	2,8125 ± 0,015	71,5 ± 0,4
D	1,3125 ± 0,0625	35 $\begin{smallmatrix} 0 \\ - 3 \end{smallmatrix}$

Cotes	inches	millimètres
E	2,750 + 0,0625	70 $\begin{smallmatrix} + 1,5 \\ 0 \end{smallmatrix}$
F	3,3125 - 0,0625	84 $\begin{smallmatrix} 0 \\ - 1,5 \end{smallmatrix}$
r	0,125	3 $\begin{smallmatrix} + 0,5 \\ 0 \end{smallmatrix}$